

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 AVRIL 2009

Date de convocation

30.03.2009

Date d'affichage

30.03.2009

Nombre de conseillers : 19

Présents : 17

Votants : 19

ORDRE DU JOUR :

- Reprise anticipée des résultats 2008 ;
- Budget primitif 2009 - fixation des taux d'imposition 2009 ;
- Informations diverses ;
- Questions diverses.

L'an deux mil neuf, le six avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Michel LALLEMENT, Maire.

Etaient présents tous les conseillers, sauf :

- Mme Dania CORDIER ;
- Mme Armelle MONTEL MARQUIS.

POUVOIRS :

- Mme Dania CORDIER a donné pouvoir à M. Pierre JOHNER ;
- Mme Armelle MONTEL MARQUIS a donné pouvoir à M. François DOMMANGE.

OBJET :

Mlle Florine STRASSER a été élue secrétaire.

N° 2009/07

**REPRISE ANTICIPEE DES
RESULTATS DE L'EXERCICE
2008 (avant le vote du compte
administratif correspondant)**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2311-15 et R 2311-13 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 annexée à l'arrêté modifié du 27 décembre 2005 ;

Vu les résultats produits par le trésorier ;

Vu les états des restes à réaliser ;

Considérant la possibilité de reporter par anticipation les résultats de l'exercice précédent au budget primitif suivant avant le vote du compte administratif, dans l'hypothèse où le compte de gestion signé ne peut être fourni ;

Considérant la présentation des dépenses et recettes de l'exercice précédent effectuée par l'ordonnateur ;

Pour : 19

Contre :

Abstention :

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

1. De constater les résultats de l'exercice 2008, lesquels

peuvent se résumer ainsi :

| | | DEPENSES | RECETTES | SOLDE |
|---|---|--------------|--------------|-------------------|
| Section de fonctionnement | Résultats propres à l'exercice 2008 | 1 200 805,03 | 1 268 151,48 | 67 346,45 |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2008) | | 191 818,04 | 191 818,04 |
| | Résultats à affecter | | | 259 164,49 |
| Section d'investissement | Résultats propres à l'exercice 2008 | 351 500,61 | 174 775,31 | - 176 725,30 |
| | Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP ou du BS 2008) | | 73 409,43 | 73 409,43 |
| | Solde global d'exécution | | | - 103 315,87 |
| Reste à réaliser au 31 décembre 2008 | Fonctionnement | | | |
| | Investissement | 4760,08 | 16 429,33 | 11 669,25 |
| Résultats cumulés 2008 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement) | | 1 557 065,72 | 1 724 583,59 | 167 517,87 |
| Reprise anticipée en 2009 | Prévision d'affectation en réserves (inv. 1068) | | | 91 646,62 |
| | Report en fonct. En 002 en recettes | | | 167 517,87 |

| | |
|---|--------------|
| Résultat global de la section de fonctionnement 2008 | + 259 164,49 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement 2008 | - 103 315,87 |
| Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2008 | 11 669,25 |
| Besoin de financement de la section d'investissement | 91 646,62 |
| Couverture du besoin de financement 2008 | 91 646,62 |
| Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) | 167 517,87 |

(affectation en réserves au compte 1068)
(report en fonctionnement à la ligne R 002)

2. L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser.
3. De confirmer cette affectation après le vote du compte administratif 2008.

N° 2009/08

LE CONSEIL MUNICIPAL,

**BUDGET PRIMITIF 2009 /
VOTE DES TAUX
D'IMPOSITION 2009**

Après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2009 qui s'équilibre en dépenses et recettes de fonctionnement à la somme de 1 523 349,37 € et en dépenses et recettes d'investissement à la somme de 465 375,95 €.

Pour : 19

Contre :

Abstention :

FIXE les taux des contributions directes qui demeurent inchangés par rapport à l'année dernière, à savoir :

| | |
|---|---------|
| Taxe d'habitation : | 17,9 % |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties : | 19,22 % |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties : | 18,15 % |
